



Assistance juridique aux requérants et requérantes d'asile

Case postale 110 CH-1211 GENÈVE 7

T : 022 733 37 57 F : 022 930 00 49

E-mail : [info@elisa.ch](mailto:info@elisa.ch) Site : [www.elisa.ch](http://www.elisa.ch)

CCP 12-24928-9

Genève le 10 octobre 2010

# NOUVELLES DES ACTIVITES D'ELISA-Asile

(NEWSLETTER)

**APPEL FINANCIER**

Madame, Monsieur,

Chères amies et chers amis d'ELISA,

Si nous avons pu nous réjouir, avec nombre de genevois-e-s, de la décision des autorités fédérales finalement favorable à la famille Selimi, qui pourront rester en Suisse, nous devons dénoncer une fois encore des pratiques affligeantes dans une procédure d'asile qui n'offre plus guère de protection. Michel Ottet en témoigne ci-après dans notre Newsletter à propos d'un requérant pakistanais, dont le traitement plus qu'expéditif de la demande nous paraît des plus graves.

Nous suivons ce cas de prêt et aurons sans doute à y revenir. Notre équipe professionnelle est ainsi confrontée à des situations difficiles, souvent complexes, qui ne manquent pas de solliciter courage et persistance dans l'effort. Cette équipe a connu la transition annoncée durant cet été, avec le départ effectif à la retraite de Barbara Tschopp, dont nous saluons ici encore l'engagement total durant cette décennie. Ainsi c'est une équipe renouvelée qui assure les permanences d'Elisa aux Tattes, que nous vous présentons ci-après.

Nous approchons de la fin de l'année, et comme chaque année nous sommes dans l'expectative sur les moyens financiers dont nous disposerons. Aussi nous espérons encore obtenir auprès des communes quelques décisions de financement avant le mois de décembre, et nous agissons en conséquence. Mais il faut reconnaître que, année après année, c'est votre engagement et votre soutien fidèle et généreux qui restent déterminants, et nous permettent, malgré les incertitudes et les aléas, de tenir notre cap.

En vous remerciant une fois encore pour votre fidèle attention et de votre générosité, vous souhaitant un bel automne, nous vous présentons, Madame, Monsieur, chères amies, chers amis, nos salutations les meilleures.

Le Comité d'ELISA : Maryelle Budry, Jasmine Caye, Martine Felix, Lucienne Gillioz, Danielle Goerg, Romain Oguey Leresche, Anne-Madeleine Reinmann, Françoise Schenk-Gottret, Zlata Sahlibegovic.

L'équipe professionnelle : Michel Ottet, Thao Pham, Johanna Fuchs

Avec le soutien de la



Page 1

et de la



## **A l'aéroport : une procédure inadaptée. UN REJET À LA RUE SANS AUCUNE ASSISTANCE**

Monsieur Hussain\* ressortissant pakistanais était actif dans les rangs de l'opposition. Il avait participé, en compagnie de son père, à la campagne électorale du printemps 2010.

À la suite des élections, deux de ses frères sont abattus. M. Hussain et sa famille soupçonnent les tenants du pouvoir d'avoir perpétré ces assassinats afin d'intimider les opposants politiques. Cette pratique est connue et dénoncée par de nombreux organismes internationaux.

Deux mois plus tard, il apprend qu'il est recherché pour un crime datant de près de dix ans et qu'il n'a pas commis. Crime passible de la peine de mort. Bouleversé par le meurtre de ses deux frères et par cette accusation, il décide de fuir son pays et demande la protection de la Suisse à l'aéroport de Genève-Cointrin au cours de l'été de cette année.

Ébranlé nerveusement, il est sous traitement médical et doit absorber régulièrement des médicaments. Une interruption du traitement pouvant avoir des conséquences graves. L'Office fédéral des migrations (ODM), qui peut en tout temps autoriser l'entrée en Suisse pour l'examen de la demande d'asile décide d'appliquer la procédure dite « à l'aéroport ».

Cette procédure, qui se caractérise par d'importantes restrictions sur le plan juridique et s'exécute dans l'urgence, ne devrait être appliquée qu'aux cas dépourvus de fondement. Ceci n'est manifestement pas le cas dans l'affaire qui nous occupe ici. En effet, il était d'emblée parfaitement connu des autorités que la situation décrite par M. Hussain était tout à fait plausible.

Tenu par le délai légal (20 jours), l'Office rejette la demande d'asile et ordonne le renvoi de Suisse considéré comme «raisonnablement exigible, sans aucune restriction.». Le canton de Genève étant chargé de l'exécution du renvoi.

Certes, il est alors possible d'interjeter un recours mais ceci dans les cinq jours ouvrables. Pourtant le requérant parvient, dans ce délai restreint, à faire parvenir par fax des copies de différents documents judiciaires montrant qu'il est bel et bien recherché dans son pays.

Le recours est rejeté par le Tribunal administratif fédéral (TAF) au motif que les documents produits étaient de «simples

télécopies» et n'avaient pas de valeur probante puisque les sceaux apposés étaient «aisément reproductibles».

Dix jours plus tard, M. Hussain recevait par courrier des copies certifiées conformes des documents judiciaires et des rapports de police le concernant.

Le TAF statuant en unique et dernière instance ; la seule voie dans ce cas est de placer une demande de révision ce qui sera fait. Les pièces reçues

sont produites et parallèlement nous demandons à une commission connue et réputée sur le plan international d'en attester l'authenticité.

Cette demande est balayée par une décision demandant au requérant de verser préalablement la somme de Frs 1200.- pour que sa requête soit examinée. Le juge estimant que la demande de révision n'a aucune chance de succès et que par conséquent, «il n'y a pas lieu d'attendre la réponse de la Pakistan Human Rights Commission sur l'authenticité des documents produits».

En d'autres termes, même si les documents produits sont authentiques et que M. Hussain risque la mort, la Suisse peut le renvoyer sans autres dans son pays. Toutes les démarches ayant échoué, la police genevoise doit exécuter le renvoi à la fin du délai de rétention (détention) à l'aéroport (de 60 jours).

La brigade des enquêtes administratives (BEAD) chargée d'« exécuter, dans la



Photo Fred Burnand Image du site [www.infosud.org](http://www.infosud.org)



mesure du possible, les mesures d'éloignement prises » prend alors en charge la personne déboutée. Se trouvant dans l'impossibilité pratique de le renvoyer, la police « remet » purement et simplement M. Hussain à la rue en le sommant de quitter la Suisse au plus vite et par ses propres moyens.

Notre mandant se retrouve donc sans les médicaments indispensables et sans aucune indication sur la possibilité d'obtenir l'aide d'urgence, ceci en parfaite violation de l'article 12 de la Constitution fédérale.

Il est vrai que l'on nous a assuré qu'il s'agissait d'un « couac », mais il nous semble que ce genre d'incident serait évité si des directives claires étaient données à la police et que les étrangers ainsi jetés à la rue reçoivent au moins l'adresse de l'instance (OCP ou Armée du Salut) auprès de laquelle il faut s'adresser pour ne pas être acculé, dans notre bonne ville de Genève, à dormir sous les ponts et à mendier pour manger ....

Ainsi « encouragé » par la BEAD à quitter le plus rapidement le territoire suisse alors qu'il était sans pièce d'identité, M. Hussain a pu rejoindre un pays européen où il se trouve actuellement. Une arrestation dans ce pays serait dramatique pour lui puisqu'il risquerait un renvoi immédiat vers le Pakistan.

Michel Ottet

\* Nom d'emprunt

### **ELISA : renouveau dans la continuité**

Nous vous avons informés dans notre dernière Newsletter du départ en retraite de Barbara Tschopp, qui assurait la direction des permanences d'ELISA depuis 12 ans. Cette responsabilité sera désormais assumée par Thao Pham, à la grande satisfaction du comité de l'association.

Changement dans la continuité ; Thao, juriste de formation, a secondé Barbara dans l'équipe professionnelle depuis juin 2007. Elle avait auparavant été active comme mandataire bénévole d'ELISA depuis 2005, et avait entre autres assumé un engagement et des responsabilités importantes dans une association qui lutte pour la protection de l'enfance. Mère de deux magnifiques enfants, volontaire et engagée, cette travailleuse discrète mais efficace fait preuve de

ressources remarquables pour répondre si bien aux besoins de sa famille et de son engagement professionnel...

Elle sera secondée par Johanna Fuchs, sociologue de formation, qui, après s'être investie comme bénévole depuis l'automne 2008 et avoir assuré le remplacement de Thao lors de son congé maternité, rejoint l'équipe professionnelle en charge des permanences des Tattes.



Johanna Fuchs & Thao Pham

Cette nouvelle équipe a collaboré de manière rapprochée avec Barbara, qui a pu apprécier leur fraîcheur, leur entente et leurs compétences. Nous nous réjouissons avec elle de cette heureuse transition qui nous assure qu'ELISA dispose des ressources et compétences pour poursuivre sa mission.

Aussi, si ce nouveau visage d'ELISA est très familier au comité, c'est parmi les requérantes et requérants que la transition révèle plus d'interrogations et de surprises : l'aura de Barbara est présente, pour longtemps encore, dans nos permanences et dans leurs cœurs ... Mais nous pouvons compter sur Thao et Johanna pour retisser les sentiments de confiance et d'écoute qui prédominent dans les pratiques d'ELISA.

Romain Oguey Leresche

### Merci, Yasmina

Les bonnes et les moins bonnes nouvelles... Nous devons revenir ici sur la décision de l'Office de la Jeunesse de suspendre le financement du poste à 30% dans le cadre du mandat pour les requérant-e-s mineur-e-s non accompagné-e-s à l'Aéroport de Genève.

Alors que le mandat venait de prendre effet l'année dernière, les modifications des zones aéroportuaires en été 2009, avec la création d'une zone réservée aux voyageurs hors Schengen, allaient avoir des conséquences imprévues sur l'arrivée de mineur-e-s non accompagné-e-s sollicitant l'asile. Le nombre de demandeurs a chuté <sup>(1)</sup>, au point que l'Office de la Jeunesse a jugé que le financement d'un poste permanent (à temps partiel) n'avait plus lieu d'être.

Aussi, après avoir tenté de maintenir ce poste malgré l'absence de financement spécifique, le comité a dû se rendre à l'évidence que, sans activité pour ce mandat de l'Office de la Jeunesse, nous ne pouvions en assurer la pérennité. Ainsi c'est à regret que nous devons renoncer aux compétences et à l'investissement de Yasmina Sonderegger, qui s'était engagée avec enthousiasme et détermination pour ELISA dans le cadre du mandat de l'Office de la Jeunesse, après avoir été une mandataire bénévole plus de 2 ans.

Si Yasmina n'a que peu eu l'occasion d'intervenir pour des requérant-e-s mineur-e-s à l'aéroport, elle a travaillé avec l'équipe de mandataires à l'aéroport pour l'assistance des situations d'adultes.

<sup>(1)</sup> Notons que les jeunes dont nous observions l'arrivée n'ont sans doute pas complètement disparu. S'ils-elles arrivent avec un vol en provenance des pays de l'accord Schengen, ils-elles ne sont tout simplement plus contrôlé-e-s à leur arrivée à l'aéroport. La question de trouver alors un soutien pour engager une démarche d'asile reste posée.

### Passage d'un réfugié par le Col du Chardonnet

Cyrille Wohlschalg viendra faire le récit du parcours d'un fugitif qui, pour échapper à l'occupant nazi en octobre 1943, marche du Dauphiné jusqu'en Suisse à travers pâturages et glaciers, armé de son piolet et de crampons...

A l'invitation de Maryelle Budry, pour nos membres intéressé-e-s, cette conférence aura lieu à la Compagnie des Mots, 33 rue Vautier à Carouge, le dimanche 21 novembre à 17h. Entrée libre.

A la demande de l'Office de la Jeunesse, elle a établi une étude législative particulièrement approfondie sur les conditions des mineurs dans les zones de transit.

Assurément un sentiment de frustration autour d'un projet qui nous a mobilisés pendant plusieurs années. Quoi qu'il en soit, nous pouvons dire un grand MERCI à Yasmina et lui souhaiter le meilleur pour son avenir académique et professionnel.

Romain Oguey Leresche

### La Marche mondiale des femmes aux Tattes

Le 28 août, une équipe d'ELISA et de l'AGORA a reçu aux Tattes une délégation de la Marche mondiale des femmes. Occasion de rencontre entre militantes du féminisme et militantes du droit d'asile, occasion de sensibilisation réciproque.

Du 8 mars au 13 octobre, dans le monde entier, des femmes se mobilisent pour la troisième fois contre la privatisation de la nature et des services publics, pour la paix et la démilitarisation, pour les droits des femmes au travail, contre la violence envers les femmes. Ces actions de sensibilisation prennent souvent la forme de marches ou de caravanes qui apportent un message de résistance et de liberté dans des lieux inédits.

Ce jour-là, les Genevoises, après avoir marché à travers la commune de Vernier ont rejoint les grévistes de l'aéroport, puis la maire de Genève, dans le but d'obtenir son intervention pour sauver Sakineh Ashtiani de la lapidation.

Maryelle Budry

